DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/054 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 27
Absents : 02
Représentés : 00
Total des votes : 27

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE – Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : GEVIA Marie Catherine - SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-054-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant le rôle essentiel des associations sportives, notamment celles œuvrant dans les disciplines de combat (Boxe française, Judo, Karaté) et autres pratiques sportives, dans l'animation du territoire communal, la promotion de la santé et le développement des valeurs éducatives et citoyennes ;

Considérant leur contribution à l'encadrement des jeunes et au renforcement de la cohésion sociale au sein de la commune de Salazie ;

Considérant, dans un contexte économique contraint, la nécessité pour la collectivité de soutenir les initiatives portées par ces structures associatives, qui participent activement à la dynamisation de la vie locale et à l'accès au sport pour tous.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 27 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'attribuer, au titre de l'année 2026, des subventions de fonctionnement aux associations sportives, notamment celles spécialisées dans les sports de combat et autres disciplines ;**

C'est notamment le cas pour :

ASSOCIATION	MONTANT
Club de Boxe Française de Salazie	**2 000 €**
Association Sportive Culturelle Hell-Bourgeoise	**2 000 €**
Club de natation les Z'anguilles de Salazie	**9 000 €**
Les Boulistes du Cirque	**3 000 €**
Racing Omnisport Club de Salazie	**5 000 €**
SUN KARATE DE L'EST	**2 000 €**
TOTAL	**23 000 €**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-054-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026